



Infolettre

Dans le cadre de :

Séance du 16 octobre 2020 du groupe d'accompagnement (GA) concernant l'art. 74 LAI

Date :	5.11.2020
Domaine :	Période contractuelle 2020-23
Destinataires :	Organisations contractantes au sens de l'art. 74 LAI

Ordre de priorité : avancement des travaux – mise en œuvre

Lors de la séance du GA, les questions de compréhension des projets par les organisations de personnes handicapées ont été abordées. Pour le travail de la mise en œuvre, les thèmes liés aux projets sont en cours de traitement et seront développés dans le cadre des 4 ateliers prévus avec le GA. Dans les prochaines semaines, un plan détaillé des prochains ateliers va être élaboré.

Contrats 2020-2023 – Bilan et situation actuelle

Les organisations de personnes handicapées ont résumé les feedbacks des négociations de contrat de 8 organisations faitières (OF), lesquelles sont représentées dans le GA, ainsi que ceux des OF romandes et les ont transmis à l'OFAS par courriel. L'OFAS a reçu ce retour d'information, mais a besoin d'un certain délai afin de pouvoir analyser le contenu et en tirer des mesures. Compte tenu d'un degré d'urgence moindre, il est proposé qu'un atelier séparé sur ce sujet soit planifié avec le GA.

L'aperçu des contrats d'aide financière art. 74 LAI pour la période contractuelle (PC) 2020 - 23 sera envoyé prochainement aux OF par courriel.

En outre, l'évaluation des concepts spécialisés est prévue pour le printemps 2021.

Nouveau modèle de saisie des données de reporting dès 2020

Le nouveau modèle de saisie des données de reporting pour la PC 2020 - 23 sera disponible en novembre 2020.

Effets de la pandémie liée au COVID-19 : Remarque de l'OFAS

(pas à l'ordre du jour de la séance) : Si des incertitudes devaient apparaître pour des prestations alternatives développées ou fournies et reconnues comme conformes aux concepts spécialisés de l'OFAS, les responsables des dossiers à l'OFAS se tiennent volontiers à disposition pour un échange d'informations. L'OFAS est intéressé à savoir - dans le sens d'une "bonne pratique" - si des offres alternatives sont fournies et aimerait également transmettre ces informations aux organisations intéressées.

Contact

Office fédéral des assurances sociales OFAS
Domaine Assurance-invalidité (AI)
Secteur Controlling, ressources et subventions
Unité Art. 74 LAI
+41 58 462 92 31
adrian.vonlanthen@bsv.admin.ch